

PORTES OUVERTES SUR LA NÉGOCIATION - N°2 LA FUITE EN AVANT DE LA DG

Jeudi 26 novembre, nous étions conviés à participer à la seconde séance de négociation de l'accord santé / prévoyance. D'entrée de jeu, toutes les organisations syndicales (à l'exception notable de la CGC qui s'est livrée à son habituel numéro d'allégeance envers la DG) ont souligné que la Direction Générale n'avait pas respecté ses engagements, pourtant pris il y a moins d'une semaine. Alors que nous devions recevoir une version zéro de l'accord devant préciser les conditions de mise en place de garanties santé / prévoyance (financement, calcul des cotisations, niveau des garanties, ...) ainsi que différentes simulations devant nous permettre d'étudier les différents scénarios de la DG, il n'en fut rien !

Le représentant de la Direction Générale en « surchauffe » et une séance de négociation qui capote !

Consciente de ses propres manquements, la DG s'est livrée à un numéro d'équilibriste en appliquant l'adage bien connu « la meilleure défense, c'est l'attaque ». Son représentant s'est d'abord offusqué de la demande légitime des organisations syndicales, la jugeant en décalage avec les enjeux de la négociation. Ensuite, feignant un énervement du fait de la situation, celui-ci a tout simplement ajourné la séance de négociation (qui n'aura duré que 52 petites minutes). Enfin (mais ça vous vous en doutez), il a fait porter la responsabilité de la situation aux organisations syndicales. La boucle est ainsi bouclée !!!!

Tout cela pourrait paraître bien insignifiant et puéril, si la situation n'était pas aussi grave, et à plus d'un titre.

Vers une baisse des garanties et une hausse des cotisations ???

Si la DG a été très nerveuse lors de cette réunion, c'est parce qu'elle sait très bien qu'il lui sera difficile de faire accepter son projet. En effet, comment se résoudre au cocktail explosif proposé :

- **Baisse des garanties** sur les frais de soins de santé : à ce stade nous ne savons pas quels postes seraient impactés.
- **Baisse des garanties** prévoyance : les pistes de la baisse des capitaux décès et/ou la fin du maintien du 100% du salaire net en cas d'arrêt maladie sont sur la table.
- **Hausse des cotisations** santé pour les bas salaires : à ce stade nous ne connaissons pas le volume d'agents impactés.
- **Hausse des cotisations** prévoyance pour les salaires inférieurs à 3 428€ brut (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale – PMSS) par mois.

Et pour couronner le tout, **baisse des cotisations santé et prévoyance pour les cadres dirigeants**, alors que ceux-ci bénéficient d'un régime spécifique plus avantageux, **et pour l'encadrement supérieur**.

Le SNU l'affirme haut et fort : la ligne rouge est franchie !

La DG s'attaque à la santé des agents et se dédouane de sa responsabilité en la matière : c'est inacceptable ! Pour sortir de l'ornière, la DG doit mettre la main à la poche et s'engager. Il en va de l'intérêt de tout le personnel de Pôle emploi.